

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

Société 1001 RESTAURANT

Société par actions simplifiée (SAS)

Capital social : 5 000 euros

Siège social : 29 Avenue Victor Hugo, 93320 Les Pavillons-sous-Bois

RCS Bobigny 853 323 343

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

L'an deux mille vingt-six,

Le 24 avril 2026, à Les Pavillons-sous-Bois, **Monsieur AHAMMED Saketur**,

né le 11 mai 1984 à Tangail (Bangladesh), demeurant 26 Allée de la Seine, 93200 Saint-Denis, agissant en qualité d'associé unique, propriétaire de la totalité des actions composant le capital social de la société 1001 RESTAURANT, a pris les décisions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

Constatation de la cession de la totalité des actions

L'associé unique constate avoir cédé à :

Monsieur FERARU VASILE-ELVIS,

né le 01 octobre 1991 à Targoviste (Roumanie),

demeurant 3 Avenue des Sablons, 91350 Grigny,

la totalité des 100 actions composant le capital social de la société, soit 100 % des actions et des droits de vote, au prix global et forfaitaire de :

UN EURO (1 €)

Le prix est déclaré payé comptant ce jour.

En conséquence, Monsieur FERARU VASILE-ELVIS devient, à compter de ce jour, associé unique de la société.

Cette résolution est adoptée.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Reprise intégrale de l'actif et du passif

Le nouvel associé unique reconnaît expressément reprendre la société en l'état, avec l'intégralité de son actif et de son passif, sans aucune réserve.

Cette reprise comprend notamment, sans que cette liste soit limitative :

- dettes fournisseurs,
- dettes fiscales,
- dettes sociales et salariales,
- loyers, charges et abonnements,
- contrats en cours,
- engagements commerciaux,
- cautions éventuelles,

- litiges en cours ou futurs,
- obligations administratives, comptables et déclaratives,
- toute dette ou charge connue ou inconnue à ce jour.

Le nouvel associé unique déclare renoncer à tout recours contre l'ancien associé unique et ancien Président au titre de la situation passée de la société, sauf fraude volontairement dissimulée.

Cette résolution est adoptée.

TROISIÈME RÉOLUTION

Démission du Président

L'associé unique prend acte de la démission de :

Monsieur AHAMMED Saketur

de ses fonctions de Président de la société à compter du 24 avril 2026.

Quitus entier et définitif lui est donné pour l'exercice de son mandat, sous réserve des dispositions légales d'ordre public.

Cette résolution est adoptée.

QUATRIÈME RÉOLUTION

Nomination du nouveau Président

Le nouvel associé unique décide de nommer en qualité de Président de la société, à compter du 24 avril 2026, pour une durée indéterminée :

Monsieur FERARU VASILE-ELVIS,

né le 01 octobre 1991 à Targoviste (Roumanie),

de nationalité roumaine,

demeurant 3 Avenue des Sablons, 91350 Grigny.

L'intéressé déclare accepter ses fonctions et n'être frappé d'aucune incapacité, incompatibilité ou interdiction de gérer.

Cette résolution est adoptée.

CINQUIÈME RÉOLUTION

Bénéficiaire effectif

Monsieur AHAMMED Saketur cesse d'être bénéficiaire effectif de la société à compter du 24 avril 2026.

Le nouvel associé unique déclare devenir, à compter du **24 avril 2026**, bénéficiaire effectif de la société au sens de la réglementation en vigueur, détenant :

- 100 % du capital social
- 100 % des droits de vote

Cette résolution est adoptée.

SIXIÈME RÉOLUTION

Pouvoirs pour formalités

Tous pouvoirs sont conférés au nouveau Président, avec faculté de substitution, à l'effet de :

- mettre à jour les registres sociaux,
- signer tous documents complémentaires,
- effectuer la déclaration des bénéficiaires effectifs,
- accomplir toutes formalités auprès du Guichet Unique, du Greffe du Tribunal de commerce, des administrations fiscales, sociales, bancaires et organismes concernés.

Cette résolution est adoptée.

FAIT EN TROIS EXEMPLAIRES ORIGINAUX

Je soussigné, Monsieur VASILE-ELVIS FERARU,
Président de la société 1001 RESTAURANT,

certifie conforme à l'original le présent procès-verbal.

Fait à Les Pavillons-sous-Bois,
Le 24 avril 2026



Ancien Associé Unique / Président démissionnaire
Monsieur AHAMMED Saketur
Lu et approuvé
(Signature)

